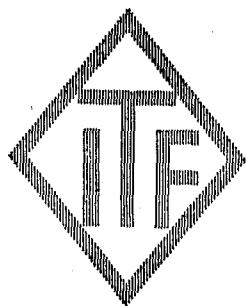


# FASCISME

ORGANE DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES OUVRIERS DU TRANSPORT  
PARAÎT TOUS LES QUINZE JOURS EN FRANÇAIS, ALLEMAND, ANGLAIS, SUÉDOIS, ESPAGNOL ET  
HOLLANDAIS ET EN PARTIE EN ESPÉRANTO. LE PRIX DE L'ABONNEMENT EST DE FL. 4.- PAR AN (ET  
DE FL. 2.- POUR LES MEMBRES DES ORGANISATIONS ADHÉRENTES À L'I.T.F. ET AUTRES ORGANISA-  
TIONS OUVRIÈRES). S'ADRESSER POUR LES ABONNEMENTS: VONDELSTRAAT 61, AMSTERDAM, WEST



N°17  
Quatrième année

Amsterdam, le 22 août 1936.

Comment la justice (I.T.F.) est appliquée à Dantzig. Le Sénat national-socialiste de la Ville libre de Dantzig avait, sans une ombre de droit, congédié des entreprises publiques de

nombreux ouvriers et employés syndiqués dans des organisations libres. A la suite d'une intervention de la Société des Nations, les tribunaux ont décidé que les licenciés avaient droit à un dédommagement pécuniaire.

Or, le 16 juillet le Sénat a chargé sa Commission des Finances de décider de quelle manière notamment à quels intervalles et en quelles fractions le dédommagement devra être payé."

Après 10 ans de paix sociale... (I.T.F.) En 1926, l'Italie fasciste a "aboli" la lutte des classes. Mais en 1936.... "il est difficile--pour ne pas dire impossible-- de discerner dans les contrats collectifs (conclus avec les employeurs et les organisations fascistes ouvrières Réd.) l'esprit de collaboration qui est une condition préalable de toute activité politique du fascisme". ("Lavoro fascista", quotidien des corporations italiennes N° du 17 juillet).

Liberté et travail! (I.T.F.) Le 7 mai dernier des représentants des travailleurs des grandes entreprises viennoises avaient présenté au Chancelier autrichien un mémoire exposant les revendications ouvrières: liberté de pensée et liberté syndicale. La dictature n'a pas réagi. Lorsque, le 14 juillet, dans une conférence d'hommes de confiance du syndicat fasciste des métallurgistes tenue à Vienne-Floridsdorf, un ouvrier demanda où restait la réponse du gouvernement au mémoire présenté le 7 mai par une délégation ouvrière au Chancelier Schuschnigg, le secrétaire du groupement fasciste répliqua: " Si le gouvernement voulait donner une réponse au mémoire, il devrait commencer par faire arrêter la délégation".

Les travailleurs cependant n'entendaient pas être traités de la sorte. Les présidents des Conseils d'entreprise et les hommes de confiance des travailleurs de l'alimentation ont préparé un ample mémoire qu'ils ont présenté au ministre de la Prévoyance sociale.

Le mémoire met à nu la situation des travailleurs sous la domination de la dictature chrétienne: "Non seulement nos camarades chômeurs doivent vivre dans des circonstances qui les poussent au désespoir, mais encore nous, qui avons du travail, devons consentir sacrifice sur sacrifice, en violation flagrante de la justice sociale, justice dont on parle beaucoup il est vrai mais qui n'est guère mise en pratique. Notre désir de voir prendre des mesures sociales et d'introduire des taux de rétribution plus humains est qualifié de théorie dangereuse pour l'Etat et réprimé par tous les moyens dont dispose l'autorité. Des réductions de salaire et des atteintes aux contrats collectifs sont des phénomènes coutumiers; les accidents du travail et les maladies découlant d'un excès de fatigue et de sous-alimentation augmentent sans cesse.... L'impossibilité où se trouvent actuellement les travailleurs de se défendre les a privés de tous droits et les a réduits à la misère. Les travailleurs autrichiens ne prennent plus aucune part aux mesures qui déterminent le sort de l'Etat et ils sont considérés dans la société actuelle comme des citoyens de deuxième ordre. De nombreux camarades se trouvent avec leurs familles acculés à la famine. Beaucoup d'entre-eux errent dans les rues comme mendiants. A cela s'ajoute que parler librement est aujourd'hui une chose inopportune et dangereuse. Les ouvriers n'ont même pas le droit de désigner leurs hommes de confiance et c'est ainsi que nous, hommes de confiance désignés au sein du Syndicat unique, sommes exposés à des inimitiés de la part des camarades..."

Le mémoire se termine par une allusion claire contre l'accord conclu avec le Troisième Reich le 11 juillet: "La classe ouvrière se déclare de manière expresse ainsi que l'affirmait déjà le mémoire du 7 mai, en faveur d'une Autriche libre et indépendante pour laquelle elle est prête à donner sa vie".

Le Syndicat unique fasciste a refusé d'accompagner les travailleurs pour aller présenter le mémoire en question au ministre et il alla jusqu'à destituer de leurs fonctions tous ceux qui avaient signé le mémoire. Celui-ci avait été expédié depuis longtemps à toutes les sections locales du Syndicat unique où il fait en ce moment l'objet de vives discussions.

Les coopérateurs autrichiens en faveur de la solidarité. (I.T.F.) Les membres du Comité de l'Association coopérative internationale ont pris part au Congrès des Coopératives autrichiennes mises au pas. Le "Service de presse des socialistes révolutionnaires" clandestin, annonce (le 14 juillet) qu'une délégation de représentants des ouvriers et employés des coopératives de consommation autrichiennes, de permanents des coopératives et du Comité central des socialistes révolutionnaires, ont vivement protesté auprès d'un membre du Comité international, contre la présence des représentants internationaux et contre les allocutions prononcées par ceux-ci au congrès.... La délégation s'éleva particulièrement contre les paroles de M. May, le secrétaire international, alléguant qu'en Autriche... pareils discours signifient un grave préjudice pour la classe ouvrière privée de ses droits."

La délégation a encore fait ressortir que l'on désire en Autriche faire croire au représentants internationaux que la classe ouvrière autrichienne jouit encore sur un certain terrain de la liberté syndicale et de la démocratie. La "prétendue autonomie des coopératives" n'est qu'un leurre: "de libres élections des permanents dans une organisation démocratique présuppose de libres échanges de vues et la liberté de parole. Jamais un ministre fasciste n'aurait été placé à la tête du mouvement coopératif si les membres des coopératives avaient pu dans leurs assemblées, dire leur mot."

L'anéantissement des coopératives allemandes. (I.T.F.) L'ordre du jour du congrès annuel de l'Association nationale des coopératives allemandes de consommation tenu à Cologne le 13 juin, comportait entre autres un rapport sur le développement des coopératives allemandes de l'année écoulée. Ce rapport n'a pas été présenté; le ministère de la Propagande a eu ses bonnes raisons pour l'interdire et pour défendre à toute la presse de parler de la situation des coopératives. Des communications faites un mois plus tôt au congrès des coopératives rhénanes donnent néanmoins un aperçu de l'oeuvre destructive des Nazis. Il est vrai que 1.113 coopératives de consommation continuent à exister dans le Troisième Reich, mais

ce ne sont que les moins importantes. Le total de leurs bilans se chiffre à 298 millions de marks; le total des bilans des 73 grandes coopératives contraintes par les Nazis à se liquider se chiffrait à 202 millions. Les dépôts des épargnants auprès des coopératives dissoutes étaient de 72 millions; les 1.113 coopératives qui existent encore n'ont ensemble qu'un total de dépôts de 87 millions.

L'anéantissement des coopératives de consommation a affecté de nombreux ouvriers et employés qui étaient à leur service. Il est vrai que la corporation de l'artisanat allemand s'était engagée à caser les travailleurs ayant perdu leur emploi par la liquidation des coopératives. "Il faut constater hélas que cela n'a pas été entièrement le cas"--ainsi reconnaît l'organe des bouchers allemands ("Deutsche Fleischerzeitung, N° du 28 février 1936). Il communique que "à plusieurs reprises, certaines entreprises accessoires et salons de rafraîchissements dans les grands magasins n'ont pas été fermés parce qu'il était impossible de trouver un emploi pour le personnel privé ainsi de sa place". Pour le personnel des coopératives on n'a pas eu autant d'égards!

### Les retenues .

(I.T.F.) A la dernière session de la Chambre économique du Reich (organisation centrale du Front allemand du travail) l'industriel, le Dr. Wotschke a calculé le montant des charges qui grèvent en moyenne les travailleurs allemands. Suivant ses renseignements, un salarié allemand doit payer les pourcentages suivants de son revenu: pour les versements obligatoires: impôt sur le revenu, impôt de capitation, impôt religieux, assurance-maladies, assurance-invalidité et assurance-chômage ..... 14, 2 %  
 les versements officiels: cotisations au Front allemand du travail et au "Bien-être Populaire"..... 1,9 %  
 Cotisations à diverses associations, particulièrement pour les membres de la famille ( parti, défense anti-aérienne, groupements nazis etc.) ..... 1,6 %  
 Frais généraux: journaux quotidiens politiques et économiques, T.S.F., organe du Front du travail, organe d'éducation ouvrière, ... 3,3 %  
 Cotisations à des organisations reconnues par l'Etat et favorisées par lui: Reconnaissance au travail, Association militaire, groupe-ment sportif..... 1,0 %  
 Participation à des manifestations en dépendant..... 1,3 %  
 23,3 %

Ce tableau est incomplet. Manquent les dépenses pour versements facultatifs, les retenues pour les secours d'hiver qui mangent pendant six mois par an le 10ème de l'impôt sur le revenu, les dépenses à faire pour les nombreuses quêtes et tous les petits versements qui peuvent difficilement être refusés. Même l'orateur du Front du travail se plaignit de "l'achat d'éditions de luxe", apparemment désiré par certaines personnalités haut-placées, de "l'achat obligatoire de périodiques livrés en paquets, de cartes pour des manifestations de toute sorte." "Qu'on se représente"--ainsi l'orateur--"un ouvrier ayant été sans travail pendant des années et avec cela venant du camp marxiste pour lequel, comme nous le voyons si souvent, des dépenses sur ce terrain sont considérées comme une manifestation particulière en faveur du Führer et du mouvement et qui par contre est mal vu lorsqu'il refuse ces paiements. Ce citoyen payera uniquement pour maintenir son prestige. C'est pour lui une espèce d'absolution. (Suivant le compte-rendu sténographique dans les "Akademische Blätter, N° de mai 1936, page 41.)

Les versements moyens obligatoires que les ouvriers allemands doivent faire s'élèvent donc à plus de 23 1/3 %. Nous possédons des renseignements sur des ouvriers qui ont à payer plus de 30% de leur revenu brut en diverses retenues et versements. Une charge moyenne de 25% signifierait toutefois déjà --l'Office<sup>de</sup> statistiques du Reich évalue avec un optimisme certain le revenu moyen hebdomadaire d'un ouvrier affilié à l'assurance-invalidité à 24,04 marks en 1935--que le revenu net moyen hebdomadaire des ouvriers allemands n'était en 1935 que de 18,03 marks.

### L'art de grouper les chiffres.

(I.T.F.) Depuis décembre 1935, l'Office de statistiques du Reich publie tous les 3 mois les "Résultats principaux des enquêtes officielles sur les salaires dans 15 industries". "Cette statistique sur les salaires" continue à être reproduite par le B.I.T. ainsi que par les Bulletins officiels des ministères du Travail des différents pays, sans qu'on indique, en reproduisant les chiffres, qu'il ne s'agit pas d'enquêtes sérieuses, mais uniquement de manoeuvres de propagande qu'il est impossi-

de vérifier. Il est plus que temps que les représentants syndicaux insistent pour qu'à l'avenir ces statistiques nazies ne soient plus reproduites qu'avec cette réserve: "Statistique sur les salaires dressée sans la collaboration de représentants ouvriers". Ces statistiques ne sont qu'une grossière duperie de l'opinion publique. Jusqu'en 1933 les enquêtes officielles relatives aux salaires étaient effectuées sous le contrôle des organisations ouvrières. De telle sorte elles donnaient une image à peu près exacte. Les questionnaires établis par l'Office de statistiques après entente du Conseil consultatif constitué de manière paritaire de représentants patronaux et ouvriers, n'étaient utilisés que lorsque le conseil d'usine confirmait par sa signature que les indications de l'employeur étaient correctes. Les Conseils d'usine élus par les ouvriers avaient le droit de prendre connaissance des bordereaux de salaires. A l'heure qu'il est il n'existe plus en Allemagne de Conseils d'usine; l'employeur établit la statistique relative aux salaires comme il l'entend et aucun ouvrier ou employé n'a le droit de vérifier ses indications. Il n'y aura toutefois guère d'employeur qui, en remplissant les formules de manière véridique, fournira lui-même la preuve qu'il paye des salaires inférieurs aux tarifs. Pour cette raison uniquement déjà la valeur des statistiques allemande est minime.

La transformation des méthodes adoptées pour les enquêtes ont toutefois encore enlevé aux statistiques nazies le peu de valeur qu'elles avaient. "Contrairement aux enquêtes individuelles pratiquées jusqu'en 1934 à l'intention desquelles les entreprises inscrivaient les salaires payés à chaque ouvrier individuellement, on demande à présent l'indication de chiffres totaux pour les principales catégories ouvrières" --ainsi déclare l'Office de statistiques. "Les entreprises auxquelles s'étend l'enquête, ont été choisies dans le but d'obtenir une répartition représentative quant à la branche industrielle, la grandeur des entreprises, la région économique et l'importance des lieux de résidence. Les salaires indiqués représentent des moyennes pour les différentes catégories d'âge (y compris les adolescents, les apprentis étant toutefois exclus) et pour les différentes formes de rétribution (salaire horaire et salaire aux pièces, travail à la chaîne etc.). Le montant moyen du revenu est par conséquent dépendant de la structure d'une entreprise et de la composition du personnel en ce qui concerne l'âge, dans les différentes industries et régions économiques ainsi qu'à différentes époques. Des comparaisons avec les résultats des anciennes enquêtes sur les salaires individuels ne sont pas possibles" (Wirtschaft und Statistik, 1er cahier d'avril 1936)

Par l'exclusion des possibilités de comparaison avec les taux tarifaires, les objections des employeurs contre les enquêtes trimestrielles ont été supprimées. Par la suppression de la possibilité de comparaison avec d'anciennes enquêtes, la mesure de la réduction des salaires pratiquée par le Troisième Reich peut être camouflée. Par la "répartition représentative" des entreprises auxquelles s'étend l'enquête, on peut fabriquer n'importe quel résultat. Lorsque par exemple on fait figurer dans la statistique seulement 1.000 ouvriers spécialisés à la place de 1.000 manoeuvres, le salaire moyen "monte". Lors de la deuxième enquête trimestrielle, les statisticiens nazis se sont encore permis plus de liberté (Voir Wirtschaft und Statistik, 2ème cahier de juillet). En publiant les résultats de décembre 1935 dans la première enquête trimestrielle on avait déjà négligé d'indiquer s'il s'agissait de grandes ou de petites entreprises et aussi combien d'ouvriers travaillaient dans les grands centres et combien dans des localités où le coût de la vie est meilleur marché. On avait du moins indiqué encore de combien d'ouvriers, de combien d'entreprises et de combien de localités il s'agissait. Lors de la deuxième enquête trimestrielle on s'abstenait même de donner ce renseignement. La possibilité existe donc à tout moment de majorer comme on le désire la somme des salaires en faisant entrer dans la statistique un plus grand nombre d'entreprises de localités plus importantes où la vie est plus chère. On voit donc que les chiffres de ces statistiques sont "groupés avec art".